

Ma délégation est pleinement consciente de cette question. Les Nations Unies étant une grande entreprise, leur système doit être calqué de plus en plus sur celui des grandes entreprises. Le Comité Ad Hoc des Quatorze s'en est rendu compte et a suggéré comme solution au problème l'institution d'une planification à long terme et l'établissement d'un budget détaillé selon les programmes d'activité. Le Comité était d'avis que l'on devait tenter de rationaliser l'activité des organismes des Nations Unies, de déterminer et d'établir des priorités, d'élaborer des programmes cohérents tenant compte de ces priorités, et de fixer le coût de chacun des programmes importants et la part payée à même le budget de chacun des organismes. Une fois en possession de ces renseignements, les états membres devraient d'abord soit accepter, soit modifier, le programme, déterminer ensuite quels seront le coût et les étapes de sa réalisation et enfin accepter ou non de payer ce coût. Ainsi, les états membres pourraient examiner les propositions des différents organismes avant de décider de la somme d'argent qu'ils sont prêts à fournir pour une période de temps déterminée.

Ma délégation comprend que le Secrétaire général désire être renseigné sur le taux de croissance budgétaire que l'on estime acceptable, mais nous croyons que la solution la plus appropriée consisterait à adopter une planification des programmes à long terme plutôt qu'à tenter de fixer arbitrairement un taux de croissance budgétaire. Nous estimons qu'il est impossible de prendre des engagements quant au niveau du budget ou à son taux de croissance tant que nous n'aurons pas vu, étudié et accepté les priorités et le contenu des programmes.

Me permettez-vous de citer une déclaration du représentant du Canada au Comité Ad Hoc des Quatorze au sujet du taux de croissance, le 13 juillet 1966: "Les limites de la croissance éventuelle de l'activité des Nations Unies dans les domaines économique et social dépendra de la qualité des plans soumis et de la réaction des états membres. Ces limites ne peuvent être déterminées à l'avance. Une planification convenable nous fournira une vision plus juste de l'avenir et constituera donc une base plus satisfaisante pour déterminer quels seront nos engagements financiers dans les programmes utiles des Nations Unies et de ses institutions. La planification à long terme doit permettre de juger les différentes propositions à leurs mérites, selon l'utilité et la valeur du projet mis de l'avant. S'il y a plusieurs importants projets à réaliser, comme c'est le cas actuellement alors que nous avons de nombreux projets importants qui font appel aux priorités nationales des états membres, on n'aura probablement pas de difficulté à obtenir les fonds nécessaires si les projets sont clairement présentés et si leur réalisation est bien planifiée".

Ma délégation propose donc au Secrétaire général et aux états membres d'adopter la méthode de la planification à long terme qui est, selon nous, le moyen le plus efficace de résoudre le problème du taux de croissance. Une méthode de planification à long terme faciliterait au Comité consultatif et aux états membres l'étude des prévisions budgétaires annuelles des Nations Unies, étant donné que l'on pourrait voir le lien entre les demandes du Secrétaire général et les programmes à